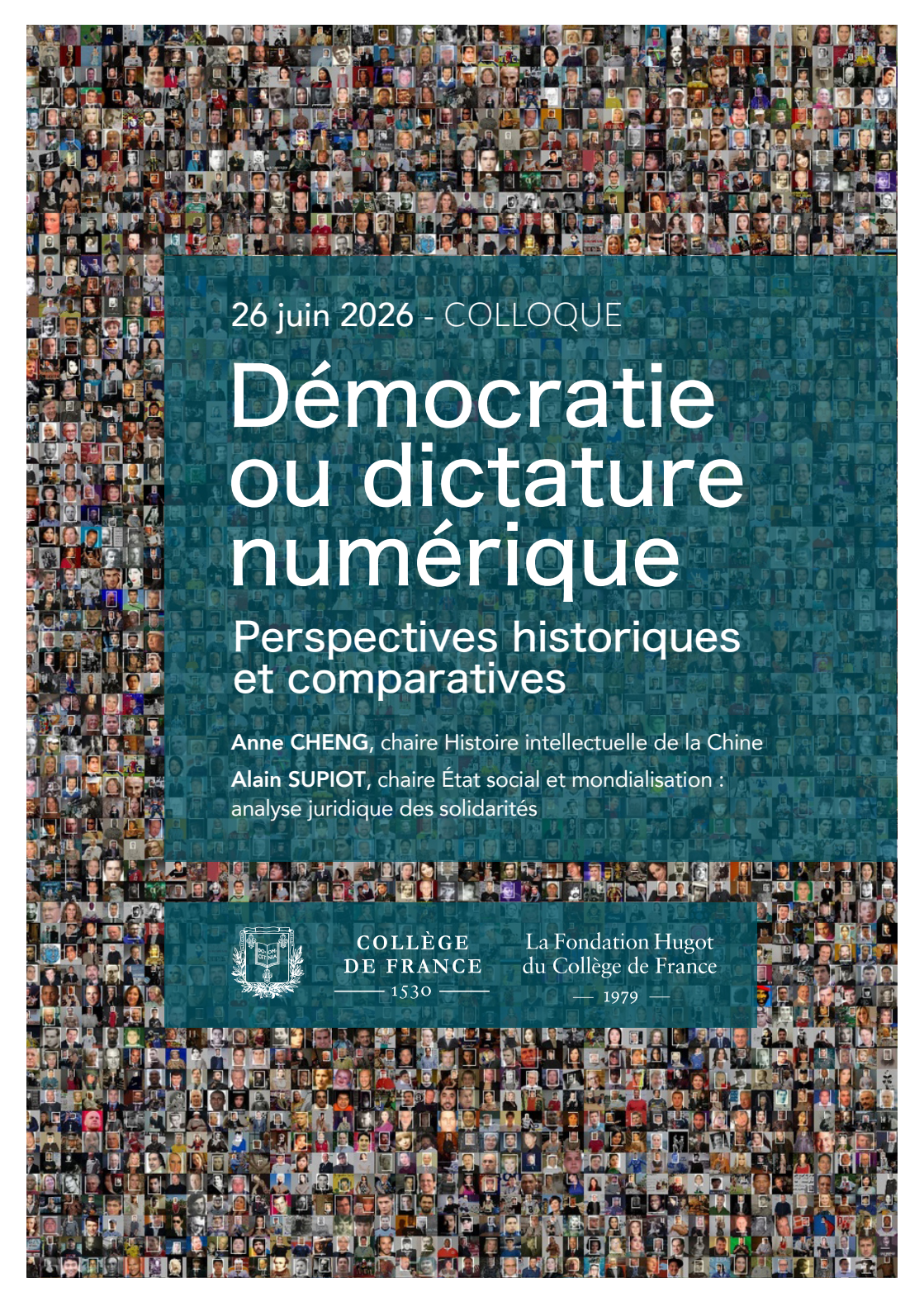




26 juin 2026 - COLLOQUE

Démocratie ou dictature numérique

Perspectives historiques
et comparatives

Anne CHENG, chaire Histoire intellectuelle de la Chine

Alain SUPIOT, chaire État social et mondialisation :
analyse juridique des solidarités



COLLÈGE
DE FRANCE

— 1530 —

La Fondation Hugot
du Collège de France

— 1979 —

COLLOQUE - Jeudi 26 juin 2026

Démocratie ou dictature numérique

Perspectives historiques et comparatives

Collège de France, site Marcelin Berthelot, amphithéâtre Halbwachs
Colloque organisé avec le soutien de la Fondation Hugot du Collège de France

Selon la profonde observation anthropologique d'André Leroi-Gourhan, « l'humanité change un peu d'espèce à chaque fois qu'elle change à la fois d'outils et d'institutions ». Chaque grande mutation technique des moyens de production ou des moyens de communication, s'est accompagnée dans l'histoire d'une refonte des institutions. Ce fut le cas de l'invention de l'écriture, de l'alphabet syllabique, de la numération indo-arabe, de l'imprimerie ou des moyens électroniques de captation et de diffusion des paroles et des images. Comme le montre l'impact de ces derniers sur l'histoire du XX^e siècle, aucun déterminisme ne préside toutefois aux relations entre mutations techniques et institutionnelles. Le cinéma, la radio ou la télévision n'ont pas plus engendré les démocraties que les dictatures, mais ils leurs ont donné de nouveaux visages et de nouvelles formes d'exercice. Les techniques et les institutions participent d'un même imaginaire à une époque donnée et s'influencent mutuellement. Le Droit, qui fut dans l'histoire l'une des premières techniques immatérielles, a pu être aussi bien l'avant-courrier des révolutions techniques que la réponse à leurs effets les plus mortifères. Comme le montre l'invention de l'État social, il intervient alors comme technique d'humanisation des techniques, comme moyen de mettre les nouvelles machines au service des humains au lieu d'asservir les humains aux machines

La révolution numérique pose à nouveaux frais la question de cette relation dialectique entre la technoscience et les institutions. À ses débuts, beaucoup pensaient qu'elle serait nécessairement un facteur de démocratisation, tant du pouvoir politique que du pouvoir économique. Déterritorialisé et également ouvert à tous, l'espace numérique devait enfin réaliser la promesse d'un espace public transparent, transcendant les frontières, déjouant les censures et également ouvert à tous. Sans méconnaître les ressources prodigieuses de nos outils numériques, force est de reconnaître que cette promesse n'a pas été tenue. Plutôt qu'une agora mondiale, l'espace numérique est devenu bien souvent une jungle, un lieu de prédation ou un instrument de surveillance et de normalisation des comportements. Son horizontalité n'efface pas le pouvoir, elle l'invisibilise et l'irresponsabilise. La prise de conscience de ces effets néfastes a conduit à des réponses différentes selon les pays et les continents. La République populaire de Chine en a fait un puissant instrument de sa « dictature démocratique », notamment au travers d'un système de crédit social visant explicitement la surveillance et le contrôle des comportements individuels et collectifs. Lieu d'invention de ce que Shoshana Zuboff a nommé le « capitalisme de surveillance », les États-Unis invoquent au contraire la liberté d'expression pour combattre la réglementation de l'espace numérique dont s'est dotée en revanche l'Union européenne.

Ce colloque aura pour objet de prendre la mesure de cet impact de la révolution numérique sur les institutions. A cette fin il fera une large place à l'histoire, en revenant sur l'impact de précédentes révolutions techniques sur les institutions politiques ou économiques. Et il fera aussi une large place à la comparaison de la réglementation de l'usage des outils du numérique notamment en Europe, aux États-Unis ou en Chine.

PROGRAMME

Amphithéâtre Maurice Halbwachs - de 9h30 à 18h

09h30 Introduction

Anne CHENG (Collège de France)

L'espace public saisi par le numérique

09h45 Désinformation : de l'imprimé à l'intelligence artificielle

Roger CHARTIER (Historien. Professeur émérite au Collège de France)

10h15 De l'écriture alphabétique à l'écriture numérique : origines et avenir de la démocratie

Anne ALOMBERT (Maîtresse de conférences en philosophie
contemporaine à l'Université Paris 8)

10h45 *Pause*

11h00 Démocratie et fiabilité de l'information à l'ère de l'IA générative

Benoît SAGOT (Directeur de recherches à l'Inria – Professeur titulaire en
2023-2024 de la chaire annuelle « Informatique et sciences numériques »
du Collège de France)

11h30 Cybernétique et vie de l'esprit démocratique

Mark HUNYADI (Professeur de philosophie à l'Université Catholique
de Louvain)

12h00 *Pause déjeuner*

La gouvernance numérique

14h00 Éparpillés aux quatre vents de l'espace public oppositionnel. Les galériens de l'asphalte en lutte contre la domination algorithmique du capitalisme dystopique

Stéphane LE LAY (Sociologue - Docteur HDR)

14h30 Le modèle de gouvernance numérique chinois dans un entrelacs de circulations normatives mondiales

Séverine ARSÈNE (Politologue et sinologue, chercheuse associée au
Laboratoire Médialab - Science Po)

15h00 Démocratie ou dictature numérique à Singapour

Eugénie MÉRIEAU (Maîtresse de conférences en droit public
à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

15h30 *Pause*

Que peut le droit ?

15h45 Pour continuer de penser face aux réseaux sociaux et à l'IA, retrouver et garantir - en droit - la liberté de conscience

Patrick WEIL (Directeur de recherche en histoire au CNRS, professeur
invité à l'Université de Yale et à l'École d'économie de Paris) :

16h15 L'encadrement de l'« espace public informationnel » numérique : le compromis historique est-il toujours admissible ?

Judith ROCHFELD (Professeur de droit privé à l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne)

16h45 Souveraineté numérique – quand un souverain en cache un autre

Samantha BESSON (Professeure au Collège de France. Titulaire de la
chaire « Droit international des institutions »)

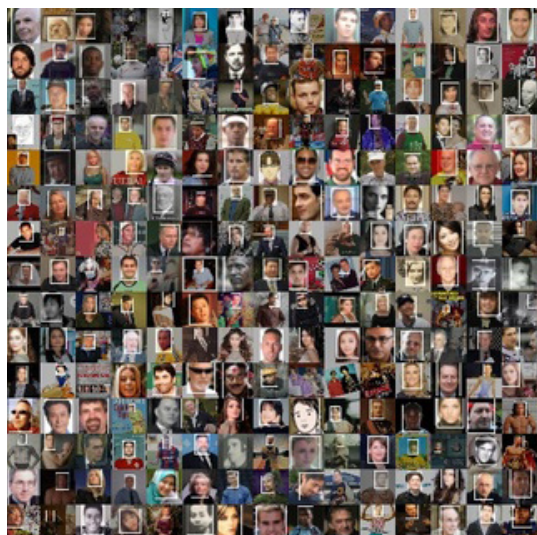
17h15 Conclusions et discussion générale

Alain SUPIOT (Juriste. Professeur émérite au Collège de France)

COLLOQUE

Démocratie ou dictature numérique

Perspectives historiques
et comparatives



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

Thomas Römer
Administrateur du Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot, 75005 Paris
www.college-de-france.fr

Année
académique
2025/2026